

Les conflits aigus d'environnement sont-ils le révélateur d'une insuffisance des procédures obligatoires de concertation?

Laurent MERMET

Professeur, AgroParisTech
France

Laurent Mermet est professeur de gestion environnementale à AgroParisTech (Dr et HDR en sciences de gestion, Paris-Dauphine) et chercheur au Cesco (Centre des Sciences de la Conservation) du Muséum d'Histoire Naturelle. Sa recherche et ses enseignements portent sur la gestion stratégique dans le domaine de l'environnement. Il a conduit de nombreuses recherches sur les processus de décision et la concertation, et présidé de 1999 à 2014 le conseil scientifique du programme de recherche Concertation, Décision et Environnement.

Résumé

Les conflits aigus d'environnement liés à des projets d'aménagement se multiplient, et surtout, deviennent plus aigus, depuis le début des années 2010. Des événements comme les affrontements de 2012 à Notre Dame des Landes, ceux de Sivens ou ailleurs ont porté ces conflits haut sur l'agenda médiatique. Ils ternissent, voire même mettent un point d'arrêt à une longue période où la concertation était plus au-devant de la scène de la décision que la répression.

Le diagnostic a souvent été porté que ces conflits traduiraient une insuffisance des dispositifs obligatoires de concertation liés aux processus de décision sur les projets. C'est sur la base d'un tel diagnostic par exemple qu'a été préparé le rapport Richard de 2015, en réponse aux événements cités plus haut et à l'indignation qu'ils ont suscitée.

Mais est-il exact que les procédures de concertation seraient insuffisantes? Peut-on ainsi leur faire porter le poids de tels conflits? Et partant, sont-elles ou non un point clé de la solution?

En s'appuyant sur quelques exemples dont Notre-Dame des Landes, sur des éléments de théorie de la négociation, et sur des notions d'analyse des processus de décision, on montrera que les causes essentielles de la conflictualité sont ailleurs, dans des dossiers où les procédures de concertation obligatoires, même imparfaites, jouent les rôles essentiels que l'on en attend, mais où d'autres facteurs ou acteurs de la décision conduisent la procédure vers le conflit aigu.

Dès lors, c'est également ailleurs qu'il faut rechercher les moyens de prévenir leur occurrence.